

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1537

20 juin 2012

SOMMAIRE

AC Quant	73731	Midilux Holdings S.A.	73742
Anima Sicav	73730	Miron S.A.	73730
Automate Invest Holding S.A.	73735	Montrose Holding S.A.	73739
Chamelle S.A.	73734	Nex-Foto Capital	73737
Coaching Concept S.à r.l.	73776	Norvest	73733
Comcell Investissement S.A.	73733	Particom Invest S.A.	73772
Dairy Group S.A.	73775	Passiflora S.A.	73736
Daura S.A.	73736	Patrimonia Invest	73773
Dubin Investment, S.A.	73744	Pegix S.à r.l.	73772
ECP International S.A.	73776	Pierluximport S. à r.l.	73773
Elite World	73738	Pimiento Holding S.A., SPF	73739
Ermitage Japan Absolute Fund	73776	Poseidon Finance S.A.	73744
Ermitage Japan Absolute Fund	73776	P. Traberson & Co. S.A.	73734
Excess International S.A.	73735	Punta S.A.	73739
Gedefina Holding S.A.	73734	Rasec International Holding	73737
Gefinor S.A.	73741	RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	73775
Hiva Holding S.A. SPF	73736	RE German Properties S. à r.l.	73775
H.L. S.A.	73742	Regus International Services	73773
IG2S S.A.	73738	RestoLuxServices S.à r.l.	73773
Ikaros S.A.	73737	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	73774
Intelsat Global Holdings S.A.	73740	Rovi International Solutions S.à r.l.	73774
International Financing Partners S.A. - SPF	73743	Rovi International Solutions S.à r.l.	73774
KeyDrive S.A.	73744	SEI - South European Investment S.A. ...	73740
Kuma Nordic Capital S.A.	73742	Somaf Holding S.A.	73774
Lamont S.A.	73743	St Germain Immobilière S.A.	73740
Longview Partners Investments	73743	Talerion Holding S.A.	73730
LOYS Sicav	73732	Telema Invest S.A.	73735
Lux-Pension	73731	Thunder Holding S.A., SPF	73741

Talerion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.327.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le *10 juillet 2012* à 10.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Démission du conseil d'administration et élection éventuelle;
- Démission du commissaire aux comptes et élection éventuelle;
- Dénonciation du siège social et transfert éventuel.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 9 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012070634/687/16.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le *10 juillet 2012* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

MIRON S.A.

Référence de publication: 2012070635/545/19.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.990.

The shareholders of Anima Sicav, Société d'investissement à capital variable, in liquidation, L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II, RSC Luxembourg B 108.990 are hereby convened to attend a

MEETING

to be held at Kaufhold Ossola & Associés ("KOA"), 20, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg on *July 6, 2012* at 5.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the closing accounts and report of the liquidator.
2. Review and approval of the report of the auditor.
3. Granting of discharge to the liquidator and the auditor for the execution of their respective mandates.
4. Distribution of liquidation surplus and/or deposit of any sum unclaimed by a shareholder with the Caisse de Consignation.
5. Formal resolution to close the liquidation.
6. Mandate to Emmanuel Réveillaud to receive any payment that could occur after the closing of the liquidation of Anima and consequently mandate to Emmanuel Réveillaud to distribute any post closing liquidation surplus and/or deposit of any sum unclaimed by a shareholder with the Caisse de Consignation.
7. Designation of the place where the books shall be kept after the closing of the liquidation.

The decisions will be approved by the majority of the shareholders present or represented at the meeting without quorum.

In case you are not able to attend the meeting, forms appointing a proxy holder are available at KOA, where they shall be returned duly completed before July 4, 2012 (at l.be@koa.lu or fax at +352 444 222 333).

The Liquidator

Référence de publication: 2012070636/296/27.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le jeudi 12 juillet 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2012.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012071428/755/30.

AC Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.943.

Die Aktionäre der AC Quant (die "Gesellschaft") werden hiermit darüber informiert, dass anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 13. Juni 2012 das zur Beschlussfassung über die Tagesordnung erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde und werden hiermit zur

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Juli 2012 um 16:00 Uhr vor Notar in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit sofortiger Wirkung.
2. Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.
3. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft, so dass Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt lautet: "1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in Wertpapieren und/ oder sonstigen zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010

über Organismen für gemeinsame Anlagen ("Gesetz von Dezember 2010") mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.

2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz von Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) ("Gesetz vom 10. August 1915") festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind."

4. Abänderung der Artikel 4, 7, 10, 21, 38, 40 und 42 der Satzung der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg bis spätestens 13. Juli 2012 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgehen, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftschluss des 13. Juli 2012 bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. eingegangen ist.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012071424/8040/44.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

Die Aktionäre der LOYS Sicav (die "Gesellschaft") werden hiermit darüber informiert, dass anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 13. Juni 2012 das zur Beschlussfassung über die Tagesordnung erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde und werden hiermit zur

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am 19. Juli 2012 um 16:00 Uhr vor Notar in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit sofortiger Wirkung.
2. Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.
3. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft, so dass Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt lautet:
 1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in Wertpapieren und/ oder sonstigen zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen ("Gesetz von Dezember 2010") mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.
 2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz von Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) ("Gesetz vom 10. August 1915") festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind."
4. Abänderung der Artikel 4, 7, 10, 21, 38, 40 und 42 der Satzung der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg bis spätestens 13. Juli 2012 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus

der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgehen, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 13. Juli 2012 bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. eingegangen ist.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012071427/8040/44.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

Au nom des liquidateurs de la société NORVEST, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.047 (la "Société"), en liquidation suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 novembre 2009, nous avons l'honneur de vous convoquer à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Norvest - Arbitrage de la Société qui se tiendra le *mardi 10 juillet 2012* au 16, Rue Zithe à Luxembourg-Ville à partir de 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Information générale sur la Société;
2. Information générale sur la situation financière du compartiment Arbitrage de la Société;
3. Information sur la situation des actifs sous-jacents du compartiment Arbitrage de la Société;
4. Information sur les actions diligentées par la Société relativement à son compartiment Arbitrage;
5. Information sur la situation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC;
6. Information quant à une proposition aux actionnaires du compartiment Arbitrage de la Société;
7. Divers.

Représentation à l'assemblée générale:

L'Assemblée aura uniquement un objet informatif et aucune proposition de décision ne sera soumise à l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au plus tard la veille avant l'Assemblée au siège de la Société au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Les liquidateurs.

Référence de publication: 2012071429/755/27.

Comcell Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.587.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juillet 2012* à 19.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012060492/10/18.

Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2012 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062341/696/17.

Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2012 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009, 2010 et 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062342/696/18.

P. Traberson & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 135.788.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2012 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2010 et 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062343/696/18.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, le jeudi 28 juin 2012 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et affectation des résultats;
3. Décision sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012064203/7912/19.

Telema Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.393.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 03 juillet 2012 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 2011;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Décision de la liquidation anticipée de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012064706/17.

Automate Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 89.771.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 juin 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065910/506/17.

Daura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *29 juin 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065912/506/17.

Hiva Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.452.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *29 juin 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065913/506/16.

Passiflora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.645.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 28, 2012* at 15.00 hours.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2011 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2011.
4. Deliberation on the possible winding-up of the company under the terms of article 100 of the law of August 10, 1915.
5. Ratification of the cooptation of a new Director.
6. Statutory Elections.
7. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012066578/1023/20.

Ikaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065916/755/18.

Nex-Foto Capital, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra extraordinairement en date du 29 juin 2012 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011; affectation du résultat
3. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2012065922/506/14.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL HOLDING, société anonyme, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2012 à Luxembourg au siège social de la Société à 15h00, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes au 31 décembre 2011;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes au 31 décembre 2011;
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2011;
4. Affectation des résultats;
5. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
7. Décision de confirmer la nomination de M. Pierre Konareff, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Dominique Engasser;
8. Délégation de pouvoir;
9. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale ordinaire débutera à 15h00, y seront débattus les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale ordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL HOLDING, à l'attention de M. Patrick GENTIL, 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Luxembourg. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 27 juin 2012 à 18.00 heure locale.

Au nom du Conseil d'Administration

Patrick GENTIL

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012066562/37.

IG2S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 29 juin 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065915/506/16.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on June 29, 2012 at 2.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Consolidated management report and report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the consolidated annual accounts as of December 31, 2011.
3. Management report of the board of directors and report of the supervisory auditor.
4. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
5. Appropriation of results as of December 31, 2011.
6. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
7. Resignation of Mr. Wai Yan Louis PONG as director and discharge.
8. Statutory appointments.
9. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012065931/29/22.

Montrose Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 105.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *29 juin 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065921/506/17.

Pimiento Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 84.783.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *29 juin 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065924/506/17.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 28, 2012* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Annulment of the decisions of the annual general meeting of 21 April 2010 and of 20 April 2011 regarding the approval of the financial statements for the year ended 31 December 2009 as approved on 21 April 2010
2. Amended management report of the Board of Directors and amended reports of the supervisory auditor (commissaire aux comptes);
3. Approval of the annual accounts for 2009 and 2010 as amended;
4. Appropriation of income as at 31 December 2009 and 31 December 2010;
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and of the supervisory auditor;
6. Any other business.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012066581/795/19.

SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 juin 2012 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065925/795/15.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 58.725.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 29 juin 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065927/506/17.

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 162.135.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Intelsat Global Holdings S.A. (the "Company") to be held on 29th June 2012 at 20.30 (CET) at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Directors' Report for the accounting year ended on 31st December 2011;
2. Presentation of the report by the auditor of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company for the accounting year ended on 31st December 2011;
3. Presentation of the report on conflict of interests, pursuant to article 57 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended and presentation of the report on the compensation of board members pursuant to article 60 of the same law;
4. Approval of the statutory financial statements of the Company for the accounting year ended on 31st December 2011;
5. Allocation of the results of the Company of the accounting year ended on 31st December 2011;
6. Discharge (quitus) to all the directors of the Company who have been in office during the accounting year ended on 31st December 2011 for the proper performance of their duties;
7. Approval and confirmation of the co-optation of one director of the Company from 12th January 2012 until 18th May 2012;

8. Re-appointment of the directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012;
9. Appointment of a director of the Company with effect from 26th July 2012 for a period ending on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012;
10. Approval of the directors' remuneration;
11. Re- Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) of the Company for the period ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements for the accounting year ending 31st December 2012.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012065933/755/35.

Thunder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 51.162.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2012065928/755/18.

Gefinor S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on June 28, 2012 at 11.00 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the following documents:
 - Reports of the Board of Directors, the Independent External Auditor on the unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2011;
 - Unconsolidated financial statements for the year ended December 31, 2011;
 - Reports of the Board of Directors and of the Independent External Auditor on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2011;
 - Consolidated financial statements for the year ended December 31, 2011;
2. Allocation of the results;
3. Discharge of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2011;
4. Statutory election. Approval of the delegation to the Chairman of the powers to represent the Company and conduct its daily management and affairs.
5. Authorisation to the Board to sell treasury shares of the Company on the following conditions:
 - Price per share: 3 USD
 - Duration: 6 months
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2012066557/581/26.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2012 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice 2010.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010 et au Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat se rapportant au bilan clôturé au 31 décembre 2010.
4. Ratification de la nomination d'AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréé en remplacement de son prédécesseur, avec mission de réviser les comptes au 31 décembre 2011.
5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice 2011.
6. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat.
7. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011 et au Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de son mandat se rapportant au bilan clôturé au 31 décembre 2011.
8. Elections statutaires des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé, AbaCab S.à r.l., pour un nouveau terme d'un an.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066564/26.

Kuma Nordic Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 161.243.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme KUMA NORDIC CAPITAL S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 28 juin 2012 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066574/750/15.

H.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 146.871.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 28 juin 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012066571/1023/18.

International Financing Partners S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.973.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 28 juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066572/750/18.

Lamont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.840.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 28 juin 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012066575/1023/16.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

The Board of Directors convenes the Shareholders of LONGVIEW PARTNERS INVESTMENTS to attend the
GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 28th June 2012 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- Allocation of results
- Statutory elections

The Shareholders are advised that no quorum for this meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2012066576/755/15.

Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2012 à 9.00 heures au siège social de la société situé au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers

Luxembourg le 12 juin 2012.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2012066580/755/15.

Dubin Investment, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 28 juin 2012 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2011.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012067823/1004/18.

KeyDrive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 18, am Bongert.
R.C.S. Luxembourg B 157.525.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of KeyDrive S.A., société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registered office is located at 18, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 157.525 (the "Company"), originally incorporated under the name "NameDrive S.A." by a notarial deed on 1 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 331 on 18 February 2011. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial on 20 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2806 on 17 November 2011.

The Meeting was opened at 15:30 CET, with Mr Carsten Opitz, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Dr. Matthias Prochaska, LL.M., professionally residing in Luxembourg (the "Secretary"). The Meeting elected as scrutineer Mr Louis Servajean-Hilst, LL.M., professionally residing in Luxembourg (the "Scrutineer"), composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the Meeting (the "Board").

The Board of the Meeting having been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows (the "Agenda"):

Agenda

1. Approval of the conversion of the redeemed seven hundred fifty-four thousand four hundred six (754,406) class B shares and one hundred thirty-three thousand four hundred thirty-seven (133,437) class C shares, as well as the seventy-five thousand five hundred ninety-four (75,594) class B shares currently held by the Company itself, into nine hundred sixty-three thousand four hundred thirty-seven (963,437) class A shares;

2. Increase of the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of four million one hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven United States Dollars (USD 4,133,437) up to a new amount of four million seven hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven United States Dollars (USD 4,733,437) through the issuance of six hundred thousand (600,000) new class A shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each by payment of nine million United States Dollars (USD 9,000,000), out of which six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) shall be paid into the share capital of the Company and eight million four hundred thousand United States Dollars (USD 8,400,000) shall be allocated to the share premium of the Company;

3. Approval of the increase of the authorized share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000); and

4. Approval of the full restatement of the articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list (the "Attendance List"). This Attendance List, which has been duly signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, and the Board of the Meeting, will remain annexed to the present deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, which have been initialled "ne varietur" by the proxy-holder(s), shall also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and due knowledge of the Agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That, as a consequence of the entire share capital of the Company being present or represented, the present Meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the Agenda.

After having duly considered the items set out in the Agenda, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves, approves and accepts the conversion of seven hundred fifty-four thousand four hundred six (754,406) class B shares, one hundred thirty-three thousand four hundred thirty-seven (133,437) class C shares and seventy-five thousand five hundred ninety-four (75,594) class B shares currently held by the Company itself, into nine hundred sixty-three thousand four hundred thirty-seven (963,437) class A shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of four million one hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven United States Dollars (USD 4,133,437) up to a new amount of four million seven hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven United States Dollars (USD 4,733,437) through the issuance of six hundred thousand (600,000) new class A shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, by payment in cash of nine million United States Dollars (USD 9,000,000), out of which six hundred thousand United States Dollars (USD 600,000) shall be paid into the share capital of the Company and eight million four hundred thousand United States Dollars (USD 8,400,000) shall be allocated to the share premium of the Company.

Subscription – Payment

1) Is interservices GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung with registered office at Neunkircherstr. 43, 66299 Friedrichsthal, Germany, registered with the Trade and Companies' Register of Saarbrücken under number HRB 16225 ("ISS"),

duly represented for the purposes hereof by Mr Carsten Opitz, aforementioned,
subscribed for:

- four hundred thousand (400,000) new class A shares of the Company, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, representing a total amount of six million United States Dollars (USD 6,000,000), out of which four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000) shall be paid into the share capital of the Company and five million six hundred thousand United States Dollars (USD 5,600,000) shall be allocated to the share premium of the company;

2) BIP Venture Partners S.A., SICAR, a société anonyme qualifying as an investment company in risk capital governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 1, rue des Coquelicots, L1356 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114029 ("BIP"),

duly represented for the purposes hereof by Mr Carsten Opitz,, aforementioned,

subscribed for:

- two hundred thousand (200,000) new class A shares of the Company, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, representing a total amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000), out of which two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) shall be paid into the share capital of the Company and two million eight hundred thousand United States Dollars (USD 2,800,000) shall be allocated to the share premium of the company.

The proof of the existence and of the value of the total contribution of nine million United States Dollars (USD 9,000,000) has been produced by the aforementioned parties to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting resolves, accordingly to the report of the Board of Directors of the Company, in conformity with Article 32-3 (5) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to increase the authorized share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) representing fifty thousand class A shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, so that the authorized share capital, including the issued share capital, is set at an amount of four million seven hundred eighty-three thousand four hundred thirty-seven (USD 4,783,437).

Said report of the Board of Directors, being signed “ne varietur” by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The meeting resolves further to amend the representation of the Company towards third parties in order to read as follows:

“The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any member of the management board, or by the signature of the person exercising solely the powers of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the management board or by the person exercising solely the powers of the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation. The Company will be bound towards third parties with regard to transactions that require prior approval of the supervisory board according to article 23.4. by the joint signature of two (2) members of the management board or by the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been granted by two (2) members of the management board.”

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to proceed with the full restatement of the Company’s articles of association, which shall now read as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “KeyDrive S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio, and the exploitation of any intellectual property rights relating thereto.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

- 4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the management board.
- 4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management board.

B. Share capital – Shares – Register of shares – Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. Issued share capital

5.1.1. The Company's issued share capital is set at four million seven hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven United States Dollars (USD 4,733,437), consisting of four million seven hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven (4,733,437) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each

5.1.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. In case a shareholder decides not to exercise his/its preferential subscription right, such right shall accrue proportionally to the other shareholders of the same class. The management board shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the management board to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the management board to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. Authorised share capital

5.2.1. The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at four million seven hundred and eighty-three thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 4,783,437), consisting of four million seven hundred and eighty-three thousand four hundred and thirty-seven (4,783,437) Class A shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) per share.

5.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the management board be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into four million seven hundred thirty-three thousand four hundred thirty seven (4,733,437) class A shares, each of them having the same par value. The Company may have one or several shareholders.

6.2. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.3. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.5. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.6. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal (all of which acts shall be deemed included in the term "Transfer") any or all of its shares in the Company, or any interest therein unless (i) such Transfer is entered in the shareholders' register, (ii) such Transfer is made in accordance with the provisions of these articles of association, and (iii) the transferee, as applicable, agrees to become a party to any shareholders' agreement which may exist from time to time, and becomes a party to such shareholders' agreement.

8.4. Any purported Transfer of shares of the Company other than in accordance with the provisions of the present articles of association and /or any shareholders agreement which may exist from time to time, shall be null and void, and the Company shall refuse to recognise any such Transfer for any purpose and shall not reflect in its shareholders' register any change in the ownership of the shares pursuant to any such Transfer.

8.5. Until December 2014, and except in the case of an initial public offering, the shareholders of the Company agree not to sell their shares in the Company individually to a third party without the express written and unanimous consent of all the other shareholders of the Company. If a Transfer is intended to take place after that date, the other shareholders of the Company shall be obliged to agree to a Transfer of the shares held by another shareholder of the Company, as long as the selling shareholder complies with the provisions of these articles of association and /or any shareholders agreement which may exist from time to time.

8.6. Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the management board or the sole manager, as the case may be, may record such transfer in the register of shares.

8.7. The Company, through any of the members of the management board or the sole manager, as the case may be, may also accept and enter into the register of shares, subject to the conditions set forth in these articles of association and /or any shareholders agreement which may exist from time to time, any Transfer validly completed and referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

8.8. Right of first refusal:

8.8.1 In case a shareholder intends to sell all or part of his shares in the Company, the other shareholders shall be entitled to a right of first refusal. In case more than one shareholder wishes to exercise their right to first refusal, the shareholders shall exercise the right of first refusal pro rata of their shareholding.

8.8.2 The shareholder intending to sell all or a portion of his shares to a third party purchaser (the "Selling Shareholder") pursuant to a bona fide written purchase agreement or binding letter of intent (the "Written Purchase Offer"), shall notify the other shareholders of his intent to sell in writing. The Selling Shareholder shall forward such notice to the other shareholders within two (2) business days of receipt of the bona fide third party purchase agreement or binding letter of intent (the "Written Purchase Notice") together with a copy of the Written Purchase Offer.

8.8.3 The right of first refusal must be exercised by a shareholder within a period of six (6) weeks after receipt of this notice through a written declaration to the Selling Shareholder.

8.8.4 In case the right of first refusal is not executed or executed too late, the Selling Shareholder shall be allowed to transfer his shares in the Company to the contemplated third party purchaser at conditions not less favourable to the Selling Shareholder than those disclosed in the Written Purchase Offer.

8.9. Drag-along right:

8.9.1. After 31 December 2014 should one or several third parties acting in concert (the "Acquirer") offer to acquire all shares in the Company and should one or several shareholders of the Company mutually owning more than twenty percent (20%) of the Company's share capital decide to accept the offer, they can provide written notice to the other shareholders of the Company, specifying the terms of the drag-along purchaser's offer (the "Drag-Along Notice") and requiring the other shareholders of the Company to sell their shares to the Acquirer if the consideration offered for all the shares in the Company, excluding any deferred or conditional elements, represents a purchase price payable for all the Shares plus consolidated financial debt, tax and pension liabilities, deferred income and accrued expenses and less cash, marketable securities, accrued income and deferred expenses of at least one hundred twenty-eight million United States Dollars (USD 128,000,000) or one hundred million euros (EUR 100,000,000), whatever is higher (the "Drag-Along Right").

8.9.2. The purchase price must be payable on a pro rata basis in cash, or cash equivalent consideration as specified in IFRS 3, as may be agreed individually by each shareholder.

8.9.3. The right of first refusal set forth in article 8.8 above shall remain unaffected and remain valid in the event any party provides a Drag-Along Notice to the other shareholders of the Company. In such event, any drag-along purchase agreement may only be concluded after giving full effect to the rights to which any shareholder is entitled to in accordance with article 8.8.

8.9.4. The third party referred to in article 8.9.1 hereof can also be a company in which a shareholder of the Company holds shares.

8.10. Tag-along right:

No transfer of shares will be made or registered unless the provisions of this article 8.10 and /or any shareholders agreement which may exist from time to time are complied with as follows:

8.10.1. If a shareholder of the Company (the "Selling Party") negotiates on any sale of all or a part of its/their shares (except in connection with an initial public offering) with any non-shareholder of the Company, or otherwise intends to transfer all or a part of its/their shares to any third party, such third party not being a shareholder of the Company, such Selling Party shall be obliged to secure that also the other shareholders of the Company are entitled to participate in the intended transfer (the "Tagging Party") at the same price per share and otherwise on the same or equal terms and conditions as agreed between the Selling Party and the intended purchaser (the "Tag-Along Right").

8.10.2. The Selling Party shall notify the Tagging Party in writing within forty-eight (48) hours of the agreement reached with the intended purchaser, of the terms and conditions of the intended transfer as agreed between the Selling Party and the intended purchaser (the "Tag-Along Notice"). The Tag-Along Notice shall identify the number and series of shares to be transferred, the price and other material terms and conditions of the intended transfer (including without limitation material obligations and undertakings of sellers).

8.10.3. The Tagging Party shall within a period of six (6) weeks from the receipt of the Tag-Along Notice notify the Selling Party in writing of its intention to exercise its Tag-Along Right. If the aggregate number of shares intended to be sold by the Selling Party and the Tagging Party exceeds the number of shares which may be sold under the terms and conditions set out in the Tag-Along Notice, the shares to be sold to the third party shall be divided between the Selling Party/Parties and the Tagging Party/Parties pro rata to their fully-diluted ownership at the time of the receipt of the Tag-Along Notice.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the management board, the supervisory board or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3. An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Friday of the month of May, at 10:00 a.m. central European time, at the Company's registered office. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The management board, the supervisory board or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the management board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4. Vote

11.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7. Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8. The management board may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

11.9. Shareholders' reserved matters and decisions requiring a special majority

11.9.1. The following shareholders' reserved matters require the prior approval by the shareholders with a majority of seventy-five percent (75%) of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented:

- a. Disposal of the entirety or quasi-entirety of the assets of the Company;
- b. Merger of the Company with another entity;
- c. Payment of dividends or repurchase of own shares by the Company;
- d. Any new issuance of shares of the Company;
- e. Any material change in the activities of the Company;
- f. Any amendment in the composition of the supervisory board of the Company as set forth under Article 24.1 of these articles of association, or in the number of its members;
- g. Repayment or guarantee by the Company or by its subsidiaries of any debt owed by a shareholder, a director, officer or employee of the Company or the subsidiaries;
- h. Pledge over the shares of the Company;
- i. Any resolution with regard to an initial public offering of the shares of the Company or of the subsidiaries' shares;
- j. Liquidation of the Company;
- k. Appointment of the statutory auditors and independent auditors of the Company, and the liquidator in the event of a liquidation of the Company; and

11.9.2. The transfer of the Company's registered office outside of Luxembourg may only be decided with the unanimous consent of all the shareholders of the Company.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of eighty percent (80%) of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of eighty percent (80%) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Resolutions amending the respective rights attached to the different classes of shares must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down this article 12 of these articles of association, with respect to each class, in accordance with article 68 of the Law.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the management board may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The management board must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Dual management structure and Powers of the management board.

15.1. The Company's management shall be subject to articles 60bis1 to 60bis-19 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), unless otherwise provided in these articles of association. The Company shall thus be managed by a management board, the members of which need not be shareholders and which shall exercise its functions under the control of a supervisory board.

15.2. In case the Company has only one shareholder or if the Company's share capital is inferior to five hundred thousand euros (EUR 500,000), or the equivalent in United States Dollars, one person may exercise the functions of the management board. In such case and to the extent applicable, a reference to the "management board" or to a "member of the management board" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the single person exercising the powers of the management board. However, when the Company has at least two shareholders, or if the Company's share capital is equal or superior to five hundred thousand euros (EUR 500,000), or the equivalent in United States Dollars, then the management board must comprise at least two (2) members.

15.3. The management board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the supervisory board.

15.4. In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the management board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the management board.

15.5. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

15.6. The management board may implement from time to time, as deemed necessary, internal rules of functioning regarding the representation of the Company towards third parties.

Art. 16. Composition of the management board.

16.1. The management board is composed of three (3) members without prejudice to article 15.2 of these articles of association, consisting of one (1) class A management board member (the "Class A Management Board Member") and two (2) class B management board members (each a "Class B Management Board Member"). A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

16.2. The management board must choose from among its members a chairman of the management board, and may choose among its members a vice-chairman. Only the Class A Management Board Member can be appointed as chairman of the management board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the management board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of both the management board and the general meetings of shareholders

16.3. The member of the management board who has been appointed as chairman of the management board shall act as managing director / group chief executive officer. Another member of the management board shall act a chief financial officer in charge of the areas controlling and finance, and other areas as specified by the supervisory board.

Art. 17. Election and Removal of members of the management board and term of the office.

17.1. The members of the management board shall be elected by a simple majority vote of the supervisory board, which shall also determine their class, their remuneration and term of the office.

17.2. If a legal entity is elected member of the management board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the management board, and may not be a member of the management board at the same time. An individual cannot be a permanent representative of a member of the management board and of a member of the supervisory board at the same time.

17.3. Any member of the management board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders or by the supervisory board.

17.4. The term of the office of a member of the management board may not exceed six (6) years and any member of the management board shall hold office until its/his/her successor is elected. Any member of the management board may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a member of the management board.

18.1. If a vacancy in the office of a member of the management board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2. If, in case of plurality of shareholders or in case the Company's issued share capital amounts to five hundred thousand euros (EUR 500,000) at least, or the equivalent in United States Dollars, the number of members of the management board falls below two (2) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the supervisory board or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3. In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the management board, such vacancy must be filled without undue delay by the supervisory board.

18.4. In any such case of a vacancy in the office of a member of the management board, the supervisory board may also appoint one of its members, in order to exercise the functions of the member of the management board. The functions as member of the supervisory board of the person who shall be exercising the functions of a member of the management board are suspended during the relevant period of time.

Art. 19. Convening meetings of the management board.

19.1. The management board shall meet upon call by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2. Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated

in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the management board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the management board.

20.1. The chairman of the management board shall preside at all meeting of the management board. In his/her/its absence, the management board may appoint another member of the management board as chairman pro tempore.

20.2. Quorum

The management board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the management board.

20.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the management board, including the approval of the Class A Management Board Member. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

20.4. Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing any other member as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the management board may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5. Any member of the management board who participates in a meeting of the management board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the management board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6. The management board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the management board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the management board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Save as otherwise provided by law, any member of the management board who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the management board which conflicts with the Company's interest, must inform the management board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the management board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the management board and such person has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction and the approval of the supervisory board shall be required for entering into the transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the management board.

21.1. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the management board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2. The person exercising solely the powers of the management board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the person exercising solely the powers of the management board, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any member of the management board, or by the signature of the person exercising solely the powers of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the management board or by the person exercising solely the powers of the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation. The Company will be bound towards third parties with regard to transactions that require prior approval of the supervisory board according to article 23.4. by the joint signature of two (2) members of the management board or

by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by two (2) members of the management board.

Art. 23. Powers of the supervisory board.

23.1. A supervisory board, the members of which need not be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the management board. It may in no case interfere with such management.

23.2. If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may have only one person in charge of the Company's supervision until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable a reference to the "supervisory board" or to a "member of the supervisory board" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the person exercising solely the powers of the supervisory board.

23.3. The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

23.4. Supervisory board reserved matters:

The following matters require the prior approval by the supervisory board taken with a simple majority of the votes of its members:

- a. The closing of the yearly financial statements of the Company;
- b. The appointment, renewal, replacement, dismissal and fees of the auditors;
- c. Any contract or agreement which may amount to more than 10% of the total consolidated turnover, unless such contract or agreement is provided for in the approved annual budget;
- d. Any decision to bring a claim to a court or arbitral tribunal, if such claim represents an amount of more than one hundred thousand euro (EUR 100,000);
- e. The hiring, dismissal, increase in the remuneration and benefits of any person exercising executive functions whose total gross annual remuneration, including benefits in kind, exceeds five (5) times the Luxembourg social minimum salary and is not provided for in the approved annual budget;
- f. Any change in the accounting methods which does not directly results from a legislative or regulatory amendment;
- g. The appointment and renewal of the Company's management board members, as well as the dismissal of the Company's management board members, however the latter only in cases of violation of the law, this shareholder agreement in force with regard to the Company from time to time or these articles of association;
- h. Any investments, capital or non-current asset purchases up to five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) within a period of one calendar year, unless they are provided for in the approved annual budget or in case of emergency taking into account the circumstances that make it materially impossible to hold a meeting of the supervisory board;

The following matters require the prior unanimous written approval by the supervisory board:

- i. Any investments, capital or non-current asset purchases above five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) within a period of one calendar year, unless they are provided for in the approved annual budget or in case of emergency taking into account the circumstances that make it materially impossible to hold a meeting of the supervisory board;
- j. Any acquisition or sale of shares, businesses by the Company or its direct and indirect subsidiaries for an amount above the threshold defined in article 23.4.i;
- k. Any participation or joint-venture agreement for an amount above the threshold defined in article 23.4.i;
- l. The approval of the annual budget of the Company, as well as any possible changes thereto;
- m. The compensation and dismissal of the Company's management board members, except in cases of violation of the law, this shareholder agreement in force with regard to the Company from time to time or these articles of association;
- n. The granting of any third-party security, endorsement or guarantee unless covered in the framework of an approved credit line or overdraft facility;
- o. The subscription, granting or amendment of any borrowing, loan, advance, credit, overdraft facility and/or any other financial accommodation of any nature which in a single transaction or in an aggregate amount within a period of one year exceeds six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 650,000) at the exception of trade receivables and transactions between the Company and or among its subsidiaries;
- p. Any decision which is subject to the prior authorisation of the financial institutions which granted a loan, credit, advance, overdraft facility and/or any other financial accommodation of any nature to the Company or its direct and indirect subsidiaries with the exception of refinancing to the economic benefit of the Company;

q. The implementation of any stock option plan or profit-sharing schemes for employees in any entity of the Company or its direct and indirect subsidiaries, and of any important change in such schemes or plans, with the exception of those resulting from a legal obligation;

r. Any proposal relating to the distribution of dividends, reserves, premiums or any equity item; for the avoidance of doubt this shall not extend to the Company's subsidiaries;

s. The adoption of important changes to the business model of the Company or its direct and indirect subsidiaries;

t. The prior authorisation or amendment to related party agreements whereas the consent cannot be refused if arm's length conditions can be proven with reasonable reliability;

u. Any proposed mergers, spin-offs or asset transfers involving the Company or its direct and indirect subsidiaries and a third party;

v. Any proposal to issue securities by any entity of the Company or its direct and indirect subsidiaries or any transaction pertaining to the equity, convertible debt instruments or debt instruments of any entity of the Company or its direct and indirect subsidiaries at the exception of debt securities which shall be governed under article 23.4., whereas the replacement of convertible debt instruments or debt instruments at better economic terms for the Company cannot be refused;

w. The issuance of debt by any entity of the Company or its direct and indirect subsidiaries in a single transaction or in an aggregate amount within a period of one year exceeds six hundred fifty thousand United States Dollars (USD 650,000); whereas the repetitive use of approved overdraft facilities shall not be cumulated against this amount; whereas replacement of existing debt at better economic terms for the Company cannot be refused;

x. Any proposed initial public offering or any decision to request for admission to trading securities of the Company or its direct and indirect subsidiaries or any company of the Company or its direct and indirect subsidiaries on a regulated or free market;

y. Any transfer of intellectual property rights held by any entity of the Company or its direct and indirect subsidiaries at the exception of domain names.

Without prejudice to this article 23.4, management board shall be entitled to undertake any action that is required to save the Company or its subsidiaries from major immediate harm, such as insolvency or discontinuation of operations.

Art. 24. Composition of the supervisory board.

24.1. The supervisory board, which may have several classes of members, is composed of three (3) members, without prejudice to article 23.2 of these articles of association.

24.2. The supervisory board must choose from among its class A members a chairman of the supervisory board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the supervisory board. BIP Venture Partners S.A., SICAR has the right to propose one (1) of the candidates to be appointed as a member of the supervisory board, as long as BIP Venture Partners S.A., SICAR hold at least fifteen percent (15%) of the issued share capital of the Company, and ISS has the right to propose two (2) of the candidates to be appointed as members of the supervisory board.

24.3. A member of the supervisory board cannot be a member of the management board at the same time.

Art. 25. Election and Removal of members of the supervisory board and Term of the office.

25.1. Members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of votes of the share capital present or represented, which shall determine their remuneration and term of the office.

25.2. If a legal entity is elected member of the supervisory board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the supervisory board and may not be a member of the supervisory board at the same time.

25.3. Any member of the supervisory board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

25.4. The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and any member of the supervisory board shall hold office until its/his/her successor is elected. Any member of the supervisory board may be re-elected for successive terms.

Art. 26. Vacancy in the office of a member of the supervisory board.

26.1. If a vacancy in the office of a member of the supervisory board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

26.2. If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the supervisory board falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

26.3. In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the supervisory board, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 27. Convening meetings of the supervisory board.

27.1. The supervisory board shall meet upon call by its chairman or any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. The supervisory board must be convened upon request by any two (2) of its members or by the management board. The supervisory board may invite the members of the management board to participate in a meeting of the supervisory board with an advisory vote.

27.2. Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members one (1) week at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the supervisory board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 28. Conduct of meetings of the supervisory board.

28.1. The chairman of the supervisory board shall preside at all meeting of the supervisory board. In his/her/its absence, the supervisory board may appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

28.2. Quorum

The supervisory board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the supervisory board.

28.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the supervisory board. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

28.4. Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing any other member of the supervisory board as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the supervisory board may represent one or several of his/her/its colleagues.

28.5. Any member of the supervisory board who participates in a meeting of the supervisory board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the supervisory board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

28.6. The supervisory board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the supervisory board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the supervisory board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

28.7. Save as otherwise provided by law, any member of the supervisory board who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the supervisory board which conflicts with the Company's interest, must inform the supervisory board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the supervisory board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the supervisory board and such person has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 29. Minutes of meetings of the supervisory board.

29.1. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the supervisory board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

29.2. The person exercising solely the functions of the supervisory board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

29.3. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the supervisory board, by any two (2) of its members or by the person exercising solely the functions of the supervisory board, as the case may be.

E. Supervision

Art. 30. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

30.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

30.2 The general meeting of shareholders, resolving according to the conditions of quorum and majority set forth under article 11.9.1 of these articles of association, shall determine the number of statutory auditors, and shall appoint them and fix their remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

30.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders, according to conditions of quorum and majority set forth under articles 11.3 and 11.4 of these articles of association.

30.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

30.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

30.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

30.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the management board shall apply.

30.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office, resolving according to the conditions of quorum and majority set forth under article 11.9.1 of these articles of association.

30.9 Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more independent auditors (réviseur d'entreprises agréé) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), in order to resolve on the terms and conditions of his/its/their mandate, resolving according to the conditions of quorum and majority set forth under article 11.9.1 of these articles of association.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 31. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first (1st) January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) December of the same year.

The financial statements established after the end of each one of the Company's financial years shall be audited, even though such an audit is not required by law.

Art. 32. Profits.

32.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

32.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

32.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

32.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the management board, the general meeting of shareholders, resolving according to the conditions of quorum and majority set forth under article 11.9.1 of these articles of association, will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

32.5. To the extent that the Company has sufficient distributable funds, an annual dividend of twenty five cents (USD 0.25) per outstanding share of the Company (a "Share" and if several, the "Shares") shall be distributed to the Company's shareholders unless:

- a. the Company's shareholders unanimously agree upon a different distribution policy;
- b. the cash available for distribution is less than twenty five cents (USD 0.25) multiplied by the number of outstanding Shares; or
- c. the distribution would violate current law; or
- d. the distribution would violate loan covenants; or

e. any other severe reasons prohibiting the distribution of the full amount.

Art. 33. Interim dividends – Share premium.

33.1 Under the terms and conditions provided by law, the management board may proceed to the payment of interim dividends.

33.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the management board, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 34. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Shareholders agreement

Art. 35. Shareholders agreement. In the event of a conflict between these articles of association and the provisions of any shareholders' agreement which may exist from time to time, the provisions of the shareholders agreement shall prevail among the parties thereto.

I. Governing law

Art. 36. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de KeyDrive S.A., une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 1, rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157525 (la «Société»), initialement constituée sous le nom «NameDrive S.A.» par acte notarié en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 le 18 février 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2806 le 17 novembre 2011.

L'Assemblée a été ouverte à 15h30 (CET) sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Dr. Matthias Prochaska, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis Servajean-Hilst, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Scrutateur le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»)

Ordre du jour

1. Approbation de la conversion des sept cent cinquante-quatre mille quatre cent six (754.406) actions remboursées de catégorie B et des cent trente-trois mille quatre cent trente-sept (133.437) actions remboursées de catégorie C, et aussi des soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (75.594) actions de catégorie B actuellement détenues par la Société elle-même, en neuf cent soixante-trois mille quatre cent trente-sept (963.437) actions de catégorie A;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions cent trente-trois mille quatre cent trente-sept Dollars Américains (USD 4.133.437) à un nouveau montant de quatre millions sept cent trente-trois mille quatre cent trente-sept Dollars Américains (USD 4.733.437) par l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles actions de catégorie A ayant pour valeur nominale un Dollar Américain (USD 1) chacune par le paiement de neuf millions de Dollars Américains (USD 9.000.000), dont six cent mille Dollars Américains (USD 600.000) sont alloués au capital social de la Société et huit millions quatre cent mille Dollars Américains (USD 8.400.000) sont alloués à la prime d'émission de la Société;

3. Approbation de l'augmentation du capital social autorisé de la Société d'un montant de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000); et

4. Approbation de la refonte complète des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»). Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils ont été dûment notifiés et qu'ils ont pris connaissance de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que du fait que l'intégralité du capital social de la Société soit représenté à la présente Assemblée, celle-ci, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de l'Ordre du Jour.

Après avoir dûment pris connaissance des points mis à l'Ordre du Jour, l'Assemblée a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, approuve et accepte la conversion de sept cent cinquante-quatre mille quatre cent six (754.406) actions de catégorie B, cent trente-trois mille quatre cent trente-sept (133.437) actions de catégorie C et soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (75.594) actions de catégorie B actuellement détenues par la Société elle-même, en neuf cent soixante-trois mille quatre cent trente-sept (963.437) actions de catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions cent trente-trois mille quatre cent trente-sept Dollars Américains (USD 4.133.437) à un nouveau montant de quatre millions sept cent trente-trois mille quatre cent trente-sept Dollars Américains (USD 4.733.437) par l'émission de six cent mille (600.000) nouvelles actions de catégorie A ayant pour valeur nominale un Dollar Américain (USD 1) chacune par un paiement en numéraire de neuf millions de Dollars Américains (USD 9.000.000), dont six cent mille Dollars Américains (USD 600.000) sont alloués au capital social de la Société et huit millions quatre cent mille Dollars Américains (USD 8.400.000) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

Souscription – Paiement

1) is inter-services GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit allemand, dont le siège social est sis Neunkircherstr. 43, 66299 Friedrichsthal, Allemagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Sarrebruck sous le numéro HRB 16225 ("ISS");

dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, à souscrit à quatre cent mille (400.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, représentant un montant total de six millions de Dollars Américains (USD 6.000.000), dont quatre cent mille Dollars Américains (USD 400.000) doivent être alloués au capital social de la Société et cinq millions six cent mille Dollars Américains (USD 5.600.000) doivent être alloués à la prime d'émission de la Société;

2) BIP Venture Partners S.A., SICAR, une société anonyme admise comme une société d'investissement à capital risque régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est sis 1, rue de coquelicots, L-1356 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114029 ("ISS");

dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, à souscrit à deux cent mille (200.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, représentant un montant total de trois millions de Dollars Américains (USD 3.000.000), dont deux cent mille Dollars Américains (USD 200.000) devront être alloués au capital social de la Société et deux millions huit cent mille Dollars Américains (USD 2.800.000) devront être alloués à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution totale de neuf millions (USD 9.000.000) a été soumise par les parties susmentionnées au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide, conformément au rapport du Conseil d'Administration de la Société, et pour satisfaire aux exigences de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille Dollars Américains (USD 50.000) représentant cinquante mille (50.000) actions de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, pour que le capital social autorisé, incluant le capital social émis, soit fixé à un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept Dollars Américains (USD 4.783.437).

Le prédit rapport du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signé «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'engagement de la Société comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de n'importe quel membre du directoire, ou par la signature de la personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le directoire ou par la personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers pour les opérations requérant l'approbation préalable du conseil de surveillance conformément à l'article 23.4 par la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par deux (2) membres du directoire.»

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, à l'effet de lui donner la teneur qui suit:

A. Nom – Durée – Objet – Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «KeyDrive S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio, ainsi que l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle y attachés.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du directoire.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du directoire, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social – Actions – Registre des actions – Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

«5.1.1 La Société a un capital social émis de quatre millions sept cent trente-trois mille quatre cent trente-sept dollars américains (USD 4.733.437), représenté par quatre millions sept cent trente-trois mille quatre cent trente-sept (4.733.437) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Dans l'hypothèse où un actionnaire déciderai de ne pas exercer son droit préférentiel de souscription, un tel droit bénéficiera proportionnellement aux autres actionnaires de la même classe. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept dollars américains (USD 4.783.437), représenté par quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept (4.783.437) actions ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le directoire est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en quatre millions sept cent trente-trois mille quatre cent trente-sept (4.733.437) actions de catégorie A ayant la même valeur nominale chacune. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.2 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.6 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal,

le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux directeurs ou par le directeur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Aucun actionnaire ne peut transférer les actions ou tout autre intérêt qu'il détient dans la Société aux termes d'une vente, échange, cession, nantissement ou toute autre transfert à titre de garantie, cadeau ou autre transfert de quelque nature que ce soit (l'ensemble de ces transferts étant inclus sous le terme «Transfert»), à moins que (i) un tel Transfert soit inscrit dans le registre d'actionnaires, (ii) un tel Transfert soit réalisé conformément aux stipulations des présents statuts, et (iii) que le cessionnaire, le cas échéant, consente à adhérer à tout pacte d'actionnaires qui pourrait exister à un moment donné, et devienne effectivement une partie à un tel pacte d'actionnaires.

8.4 Tout Transfert des actions de la Société envisagé autrement qu'en conformité avec les stipulations des présents statuts et/ou de tout autre pacte d'actionnaires qui pourrait exister, sera nul et non avenue, et la Société refusera dans toute hypothèse de reconnaître un tel Transfert, et ne reflètera pas dans le registre des actionnaires un quelconque changement dans la propriété des actions qui pourrait être intervenu par suite d'un tel Transfert.

8.5 Jusqu'à décembre 2014, et à l'exception d'une introduction en bourse, les actionnaires de la Société consentent à ne pas procéder à la cession des actions de la Société de manière individuelle au bénéfice d'un tiers sans le consentement écrit exprès et unanime de l'ensemble des autres actionnaires de la Société. Si la réalisation d'un Transfert est envisagée après cette date, les autres actionnaires de la Société seront obligés de consentir au Transfert des actions détenues par un autre actionnaire de la Société, pour autant que l'actionnaire cédant se conforme aux stipulations des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires qui pourrait exister.

8.6 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout membre du directoire, ou le directeur unique, le cas échéant, peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.7 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel des membres du directoire, ou du directeur unique, le cas échéant, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions, sous réserve des conditions fixées dans les présents statuts et/ou tous pactes d'actionnaires qui pourraient exister, tout Transfert valablement réalisée et auquel toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

8.8 Droit de préemption

8.8.1 Dans le cas où un actionnaire envisage de vendre tout ou partie de ses actions dans la Société, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption. Dans le cas où plus d'un actionnaire envisage d'exercer leur droit de préemption, les actionnaires exerceront leur droit de préemption au pro rata de leur participation au capital.

8.8.2 L'actionnaire souhaitant céder tout ou partie de ses actions à un tiers acquéreur (l'«Actionnaire Cédant») suite à un contrat d'acquisition écrit ou bien une lettre d'intention établis de bonne foi (l'«Offre d'Achat Ecrite»), devra notifier les autres actionnaires de son intention de céder par écrit. L'actionnaire Cédant devra transférer une telle notification aux autres actionnaires dans un délai de deux (2) jours ouvrés suivant réception du contrat d'acquisition écrit ou bien une lettre d'intention établis de bonne foi (la «Notification Ecrite d'Achat»), avec une copie de l'Offre d'Achat Ecrite.

8.8.3 Le droit de préemption doit être exercé par un actionnaire dans un délai de six (6) semaines suivant la réception de la notification aux termes d'une déclaration écrite adressée à l'Actionnaire Cédant.

8.8.4 Dans l'hypothèse où le droit de préemption n'est pas exercé ou bien est exercé trop tard, l'Actionnaire Cédant devra être autorisé à transférer ses actions de la Société au tiers acquéreur à des conditions qui ne devront pas être moins favorables pour l'Actionnaire Cédant que celles contenues dans l'Offre d'Achat Ecrite.

8.9 Obligation de sortie conjointe

8.9.1 Après le 31 décembre 2014, si un ou plusieurs tiers agissant de concert (l'«Acquéreur») offrent d'acquérir l'ensemble des actions de la Société, et si un ou plusieurs actionnaires de la Société détenant ensemble plus de vingt (20%) pourcent du capital social de la Société décident d'accepter l'offre, ils peuvent adresser une notification écrite aux autres associés de la Société, spécifiant les termes de l'offre de l'acquéreur emportant mise en œuvre de l'obligation de sortie conjointe (la «Notification d'Obligation de Sortie Conjointe»), et demander aux autres actionnaires de la Société de céder leurs actions à l'Acquéreur si les conditions offertes pour l'ensemble des actions de la Société, excluant tout élément reporté ou conditionnel, représente un prix d'acquisition payable pour l'ensemble des actions augmenté de toute dette

financière consolidée, taxe, obligations relatives aux salaires, revenus reportés et dépenses accumulées, et diminués du numéraire, titres commercialisables, revenus accumulés et dépenses reportées, d'un montant au moins égal à la plus élevée des valeurs de cent vingt-huit millions de dollars américains (USD 128.000.000), ou de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) (l'«Obligation de Sortie»).

8.9.2 Le prix d'acquisition doit être payable sur une base pro rata, en numéraire ou tout équivalent, tel que précisé dans les normes IFRS 3, qui pourrait être convenu individuellement par chaque actionnaire.

8.9.3 Le droit de préemption fixé à l'article 8.8 ci-dessus demeurera valide si une partie délivre une Notification d'Obligation de Sortie Conjointe aux autres actionnaires de la Société. Dans une telle hypothèse, tout contrat d'acquisition établi dans le cadre de l'obligation de sortie conjointe ne peut être conclu qu'après avoir donné ses pleins effets aux droits dont bénéficie les actionnaires en application de l'article 8.8 ci-dessus.

8.9.4 Le tiers auquel il est fait référence à l'article 8.9.1 ci-dessus peut également être une société dans laquelle un actionnaire de la Société détient une participation.

8.10 Droit de sortie conjointe

Aucun transfert d'actions ne sera réalisé ou enregistré à moins que les stipulations de l'article 8.10 et/ou de tout pacte d'actionnaires existant ne soient observées, comme suit:

8.10.1 Si un actionnaire de la Société (la «Partie Cédante») négocie la cession de tout ou partie de ses actions (à l'exception du cas d'une introduction en bourse) avec un non-actionnaire de la Société, ou envisage autrement de transférer tout ou partie de ses actions à un tiers, ce tiers n'étant pas un actionnaire de la Société, la Partie Cédante sera obligée de faire en sorte que les autres actionnaires de la Société puissent également bénéficier dans le transfert envisagé (le «Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe») au même prix par action, ou selon les mêmes termes et conditions qui auront été convenus entre la Partie Cédante et l'acquéreur envisagé (le «Droit de Sortie Conjointe»).

8.10.2 La Partie Cédante devra notifier le Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe par écrit dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de l'accord qui aura été trouvé avec l'acquéreur envisagé, s'agissant des termes et conditions dudit transfert, tels que convenus entre la Partie Cédante et l'acquéreur envisagé (la «Notification du Droit de Sortie Conjointe»). La Notification du Droit de Sortie Conjointe devra préciser le nombre et la série des actions devant être transférées, le prix ainsi que tous autres termes et conditions significatifs relatif au transfert envisagé (incluant sans limitation les obligations significatives et les engagements des cédants).

8.10.3 Le Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe devra sans un délai de six (6) semaines à compter de la réception de la Notification du Droit de Sortie Conjointe, notifier par écrit la Partie Cédante de ses intentions d'exercer son Droit de Sortie Conjointe. Si le nombre total des actions dont la cession est envisagée par la Partie Cédante et le Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe excède le nombre des actions qui peuvent être vendues conformément aux termes et conditions fixés dans la Notification du Droit de Sortie Conjointe, les actions devant être cédées au tiers seront réparties entre la ou les Parties Cédantes et le ou les Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe en proportion de leur participation au capital pleinement diluée de la Société, au moment de la réception de la Notification du Droit de Sortie Conjointe.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique».

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le directoire, par le conseil de surveillance, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le directoire, par le conseil de surveillance, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du directoire, du conseil de surveillance, ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire, par le conseil de surveillance, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier vendredi du mois de mai, à 10 heures du matin (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle

des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le directoire, le conseil de surveillance, ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du directoire. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le directoire peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

11.9 Décisions réservées relevant de la compétence des actionnaires et décisions requérant une majorité particulière

11.9.1 Les décisions réservées relevant de la compétence des actionnaires suivantes requièrent l'approbation préalable par les actionnaires prise à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à l'occasion de laquelle au moins la moitié du capital social de la société est présente ou représentée:

- a. Cession de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société;
- b. Fusion de la Société avec une autre entité;
- c. Paiement de dividendes ou rachat d'actions propres par la Société;
- d. Toute nouvelle émission d'actions de la Société;
- e. Tout changement significatif dans les activités de la Société;

f. Toute modification dans la composition du conseil de surveillance de la Société, telle que fixée à l'article 24.1 des présents statuts, ou dans le nombre de ses membres;

- g. Remboursement ou constitution de garantie relative à toute dette d'un actionnaire, directeur, officier ou employé de la Société, par la Société ou bien l'une de ses filiales;
- h. Nantissement sur les actions de la Société;
- i. Toute résolution concernant une introduction en bourse des actions de la Société ou de ses filiales;
- j. Liquidation de la Société; et
- k. Nomination des commissaires aux comptes et des réviseurs d'entreprises agréés, et du liquidateur dans l'hypothèse d'une liquidation de la Société.

11.9.2 Le transfert du siège social de la Société hors de Luxembourg ne peut être décidé qu'avec l'accord unanime de l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité de quatre vingt pourcent (80%) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité quatre-vingts pourcent (80%) des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Les résolutions modifiant les droits respectifs attachés aux différentes catégories d'actions de la Société doivent, à l'effet d'être valides, remplir les conditions de quorum et de majorité fixées dans cet article 12 des présents statuts, s'agissant de chacune des catégories d'actions, conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le directoire peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le directoire doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du directoire, par deux directeurs ou par le directeur unique, le cas échéant.

D. Administration de la Société

Art. 15. Structure dualiste et Pouvoirs du directoire.

15.1 L'administration de la Société est sujette aux articles 60bis-1 à 60bis -19 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

La Société sera ainsi administrée par un directoire, dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et qui exerceront leurs fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

15.2 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire ou si le capital social de la Société est inférieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000), ou son équivalent en dollars américains, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne. Dans ce cas, une référence au «directoire» ou à un «membre du directoire» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à la personne exerçant seule les pouvoirs dévolus au directoire. Toutefois, lorsque la Société a au moins deux actionnaires, ou si le capital social de la Société est supérieur ou égale à cinq cent mille euros (EUR 500.000), ou son équivalent en dollars américains, le directoire devra être composé d'au moins deux (2) membres.

15.3 Le directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires, ou au directoire.

15.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le directoire détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

15.6 Le directoire peut mettre en place, lorsqu'il l'estime nécessaire, des règles internes de fonctionnement concernant la représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 16. Composition du directoire.

16.1 Le directoire est composé de trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts, composé d'un (1) membre représentant les actionnaires de catégorie A (le «Membre du Directoire de Catégorie A»), et de deux (2) membres représentant les actionnaires de catégorie B (chacun un «Membre du Directoire de Catégorie B»). Un membre du directoire ne peut pas en même temps être membre du conseil de surveillance.

16.2 Le directoire doit choisir un président du directoire parmi ses membres, et peut choisir un vice-président parmi ses membres. Seul le Membre du Directoire de Catégorie A peut être désigné président du directoire. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du directoire, et qui sera responsable pour la tenue des procès-verbaux des réunions du directoire et des assemblées générales des actionnaires.

16.3 Le membre du directoire qui a été nommé en qualité de président du directoire devra agir en qualité de directeur exécutif (managing director/group chief executive officer). Un autre membre du directoire agira en qualité de directeur financier (chief executive officer) en charge du contrôle interne et des finances, et de tout autre domaine tel que décidé par le conseil de surveillance.

Art. 17. Election et Révocation des membres du directoire et Terme du mandat.

17.1 Les membres du directoire seront élus par un vote à la majorité simple du conseil de surveillance, qui peut également déterminer leurs catégories, leurs rémunérations et le terme de leurs mandats respectifs.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du directoire de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du directoire, et ne peut pas à la fois être un membre du directoire. Une personne physique ne peut pas être à la fois le représentant permanent d'un membre du directoire et du conseil de surveillance.

17.3 Tout membre du directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires, ou par le conseil de surveillance.

17.4 La durée du mandat d'un membre du directoire ne peut excéder six (6) années et tout membre du directoire exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout membre du directoire sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un membre du directoire.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste de membre du directoire devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les membres du directoire restant jusqu'à la prochaine assemblée du conseil de surveillance, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, ou si le capital social de la Société s'élève au moins à cinq cent mille euros (EUR 500.000), ou son équivalent en dollars américains, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par le conseil de surveillance soit, provisoirement, par les membres du directoire restant jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de la personne exerçant seule les fonctions du directoire, cette vacance doit être comblée sans délai par le conseil de surveillance.

18.4 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'un membre du directoire, le conseil de surveillance peut également nommer l'un de ses membres, à l'effet d'exercer les fonctions de membre du directoire. Les fonctions en qualité de membre du conseil de surveillance de la personne qui exercera les fonctions de membre du directoire seront suspendues durant cette période.

Art. 19. Convocation des réunions du directoire.

19.1 Le directoire se réunit sur convocation de l'un de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du directoire doit être donné à tous les membres du directoire par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre du directoire par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du directoire se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le directoire. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du directoire.

20.1 Le président du directoire préside à toute réunion du directoire. En son absence, le directoire peut provisoirement élire un autre membre du directoire comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le directoire ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du directoire.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres du directoire présents ou représentés à chaque réunion du directoire, en ce inclus un vote positif du Membre du Directoire de Catégorie A. Le président de la réunion dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité.

20.4 Tout membre du directoire peut se faire représenter à toute réunion du directoire en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre membre du directoire comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un membre du directoire peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout membre du directoire qui prend part à une réunion du directoire par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le directoire peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du directoire dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les membres du directoire sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque membre du directoire, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout membre du directoire qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du directoire qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le directoire de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du directoire. Ce membre du directoire ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues à la compétence du directoire, et que cette personne a, dans une transaction conclue entre la Société et la personne exerçant les fonctions dévolues à la compétence du directoire, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause, et l'approbation du conseil de surveillance sera nécessaire à l'effet de conclure la transaction concernée.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du directoire.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du directoire, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 La personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux membres du directoire, ou par la personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de n'importe quel membre du directoire, ou par la signature de la personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le directoire ou par la personne exerçant seule les fonctions dévolues au directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers pour les opérations requérant l'approbation préalable du conseil de surveillance conformément à l'article 23.4 par la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par deux (2) membres du directoire.

Art. 23. Pouvoirs du conseil de surveillance.

23.1 Un conseil de surveillance dont les membres n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'actionnaires de la Société, sera en charge de la supervision permanente ainsi que du contrôle de l'administration de la Société par le directoire. Il ne peut en tout hypothèse pas interférer avec ladite administration.

23.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, il pourra n'y avoir qu'une seule personne en charge de la supervision de la Société, et

ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «conseil de surveillance» ou «membre du conseil de surveillance» est utilisé dans les présents statuts, celle-ci devra être entendu comme une référence à la personne exerçant seule les fonctions dévolues au conseil de surveillance.

23.3 Le conseil de surveillance bénéficie d'un droit d'information illimité concernant l'ensemble des opérations de la Société et peut inspecter l'ensemble des documents de la Société. Il peut requérir du directoire la communication de toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions, et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il estime utiles à l'effet de ses fonctions.

23.4 Décisions relevant de la compétence exclusive du conseil de surveillance:

Les décisions suivantes requièrent l'approbation préalable du conseil de surveillance, exprimée à la majorité simple des voix de ses membres:

- a. La clôture des comptes annuels de la Société;
- b. La nomination, le renouvellement, le remplacement, la révocation et les frais des réviseurs d'entreprise agréés;
- c. Tout contrat ou convention qui s'élèverait à plus de 10% du chiffre d'affaires total consolidé, à moins qu'un tel contrat ou convention soit prévu dans le budget annuel approuvé;
- d. Toute décision de porter une réclamation devant un tribunal ou un tribunal arbitral, si une telle réclamation représente un montant de plus de cent mille euros (EUR 100.000);
- e. L'embauche, la révocation, l'augmentation de la rémunération et des bénéfices de toute personne exerçant des fonctions exécutives dont la rémunération brute annuelle, incluant les bénéfices en nature, excède cinq (5) fois le salaire minimum luxembourgeois et qui n'est pas prévu dans le budget annuel approuvé;
- f. Tout changement dans les méthodes comptables qui ne résulte pas d'un amendement législatif ou réglementaire.;
- g. La nomination et le renouvellement des membres du directoire de la Société, ainsi que la révocation des membres du directoire de la Société, cependant pour cette dernière seulement dans les cas de violation de la loi, d'un pacte d'actionnaires en vigueur de la société à un moment donné ou des statuts;
- h. Tout investissement, achat d'actif permanent ou immobilisé jusqu'à cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) au cours d'une période d'une année civile, à moins qu'ils n'aient été prévus dans le budget annuel approuvé ou en cas d'urgence prenant en compte les circonstances qui rendent impossibles la tenue d'une assemblée du conseil de surveillance;

Les décisions suivantes requièrent l'accord écrit unanime et préalable du conseil de surveillance:

- i. Tout investissement, achat d'actif permanent ou immobilisé au-delà de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000) au cours d'une période d'une année civile, à moins qu'ils n'aient été prévus dans le budget annuel approuvé ou en cas d'urgence prenant en compte les circonstances qui rendent impossibles la tenue d'une assemblée du conseil de surveillance;
- j. Toute acquisition ou cession d'actions, de fonds de commerce par la Société ou ses filiales directes ou indirectes pour un montant supérieur au seuil défini à l'article 23.4.i;
- k. Toute participation ou accord de joint-venture pour un montant supérieur au seuil défini à l'article 23.4.i;
- l. L'approbation du budget annuel de la Société, ainsi que toute modification de ce dernier;
- m. La compensation et la révocation des membres du directoire de la Société, sauf dans les cas de violation de la loi, d'un pacte d'actionnaires en vigueur de la société à un moment donné ou des statuts;
- n. L'octroi d'une sûreté à un tiers, d'un endossement ou d'une garantie à moins d'être déjà prévue dans le cadre d'une ligne de crédit ou d'une facilité de découvert approuvée;
- o. La souscription, l'octroi ou la modification de tout emprunt, prêt, avance, crédit, facilité de découvert et/ou de tout arrangement financier de toute nature que ce soit pour une opération unique ou pour un montant cumulé au cours d'une période d'un an, qui excède six cent cinquante mille dollars américains (USD 650.000), à l'exception des créances d'exploitation ou des transactions réalisées entre la Société et/ou ses filiales;
- p. Toute décision qui est sujette à l'autorisation préalable des institutions financières qui a octroyé un prêt, un crédit, une avance, une facilité de découvert et/ou tout arrangement financier de toute nature à la Société ou à ses filiales directes ou indirectes à l'exception du refinancement au bénéfice économique de la Société;
- q. La mise en place de tout plan d'option sur titre ou schéma de participation aux bénéfices pour les employés dans toute entité de la Société ou filiales directes ou indirectes, et de tout changement important dans de tels schémas ou plans, à l'exception de ceux résultant d'une obligation légale;
- r. Toute proposition concernant la distribution de dividendes, réserves, primes ou tout actif; afin que tout doute soit exclu, cela ne s'étend pas aux filiales de la Société;
- s. L'adoption de changements importants au modèle d'entreprise de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes;
- t. L'autorisation préalable ou la modification de conventions entre parties liées, alors que le consentement ne peut être refusé si des conditions équitables peuvent être prouvées raisonnablement;
- u. Toute fusion, scission ou transfert de biens proposés impliquant la Société ou ses filiales directes ou indirectes et un tiers;

v. Toute proposition d'émettre des valeurs mobilières par toute entité de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes ou toute transaction relative à l'actif, aux instruments de dette convertible ou aux titres de créance de toute entité de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes à l'exception des titres obligataires régis à l'article 23.4, alors que le remplacement d'instruments de dette convertible ou de titres de créance à de meilleures conditions économiques pour la Société ne peut être refusé;

w. L'émission de dette par toute entité de la Société ou par ses filiales directes ou indirectes dans le cadre d'une opération unique ou pour un montant cumulé au cours d'une période d'un an qui excède six cent cinquante dollars américains (USD 650.000); alors que l'usage répété de facilité de découvert approuvée ne se cumule pas avec ce montant; alors que le remplacement de la dette existante à de meilleurs conditions économiques pour la Société ne peut être refusée;

x. Toute introduction en bourse ou toute décision de demander la mise sur le marché réglementé ou le marché libre des valeurs mobilières de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes ou de toute société de la Société ou de leurs filiales directes ou indirectes;

y. Tout transfert de droits de propriété intellectuelle effectué par toute entité de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes à l'exception des noms de domaine.

Sans préjudice de l'article 23.4 précité, le directoire doit être autorisé à accomplir toute action requise pour préserver la Société ou ses filiales d'un dommage majeur et immédiat, tel que faillite ou l'interruption des activités d'exploitation.

Art. 24. Composition du conseil de surveillance.

24.1 Le conseil de surveillance, qui peut avoir plusieurs catégories de membres, est composé de trois (3) membres, sans préjudice des stipulations de l'article 23.2 des présents statuts.

24.2 Le conseil de surveillance doit choisir parmi ses membres de catégorie A un président du conseil de surveillance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil de surveillance. BIP Venture Partners S.A., SICAR a le droit de proposer un (1) des candidats d'être nommé comme membre du conseil de surveillance, tant que BIP Partners S.A., SICAR détient au moins quinze pourcent (15%) du capital social émis par la Société, et ISS a le droit de proposer deux (2) des candidats d'être nommé comme membre du conseil de surveillance.

24.3 Un membre du conseil de surveillance ne peut pas être au même moment membre du directoire.

Art. 25. Election et Révocation des membres du conseil de surveillance et Terme du mandat.

25.1 Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix exprimées en considération du capital social présent ou représenté, qui déterminera leurs émoluments ainsi que la durée de leur mandat.

25.2 Si une personne morale est nommée au poste de membre du conseil de surveillance de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil de surveillance et ne peut pas en même temps être lui-même membre du conseil de surveillance.

25.3 Tout membre du conseil de surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.4 La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) années et tout membre du conseil de surveillance exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout membre du conseil de surveillance sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 26. Vacance dans le mandat d'un membre du conseil de surveillance.

26.1 Dans l'hypothèse où un poste de membre du conseil de surveillance devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les membres du conseil de surveillance restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

26.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil de surveillance devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les membres du conseil de surveillance restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

26.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de la personne exerçant seule les fonctions dévolues au conseil de surveillance de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 27. Convocation des réunions du conseil de surveillance.

27.1 Le conseil de surveillance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) membres du conseil de surveillance au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa. Le conseil de surveillance doit être

convoqué sur demande de deux (2) quelconques de ses membres ou par le directoire. Le conseil de surveillance peut inviter des membres du directoire à participer à une réunion du conseil de surveillance, avec un vote de conseil.

27.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de surveillance doit être donné à tous les membres du conseil de surveillance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre du conseil de surveillance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de surveillance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de surveillance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 28. Conduite des réunions du conseil de surveillance.

28.1 Le président du conseil de surveillance préside à toute réunion du conseil de surveillance. En son absence, le conseil de surveillance peut provisoirement élire un autre membre du conseil de surveillance comme président temporaire, aux termes d'un vote à la majorité des membres présent à une telle réunion.

28.2 Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de surveillance.

28.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres du conseil de surveillance présents ou représentés à chaque réunion du conseil de surveillance. Le président de la réunion dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité.

28.4 Tout membre du conseil de surveillance peut se faire représenter à toute réunion du conseil de surveillance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre membre du conseil de surveillance comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un membre du conseil de surveillance peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

28.5 Tout membre du conseil de surveillance qui prend part à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

28.6 Le conseil de surveillance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les membres du conseil de surveillance sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considéré comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque membre du conseil de surveillance, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

28.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout membre du conseil de surveillance qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de surveillance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de surveillance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance. Ce membre du conseil de surveillance ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues au conseil de surveillance et que, dans une transaction conclue entre la Société et cette personne exerçant seule les fonctions dévolues au conseil de surveillance, cette dernière a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 29. Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.

29.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de surveillance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

29.2 La personne exerçant seule les fonctions dévolues au conseil de surveillance, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

29.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux (2) membres du conseil de surveillance ou par la personne exerçant seule les fonctions dévolues au conseil de surveillance, le cas échéant.

E. Surveillance de la société

Art. 30. Commissaire(s) aux comptes statutaires – Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

30.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

30.2 L'assemblée générale des actionnaires, se prononçant aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'article 11.9.1 des présents statuts, détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

30.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées aux articles 11.3 et 11.4 des présents statuts.

30.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

30.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

30.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

30.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du directoire s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

30.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat, se prononçant aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'article 11.9.1 des présents statuts.

30.9 Sans préjudice des seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, à l'effet de se prononcer sur les termes et conditions de son/leur mandat, se prononçant aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'article 11.9.1 des présents statuts.

F. Exercice – Bénéfices – Dividendes provisoires

Art. 31. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et une (31) décembre de la même année.

Les comptes annuels établis après la fin de chaque exercice social de la Société seront audités, y compris si un tel audit n'est pas requis par la loi.

Art. 32. Bénéfices.

32.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

32.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

32.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

32.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du directoire, l'assemblée générale des actionnaires, se prononçant aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'article 11.9.1, décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

32.5 Dans l'hypothèse où la Société aurait suffisamment de fonds distribuables, un dividende annuel de vingt cinq centimes de dollar américain (USD 0,25) par action émise de la Société (une «Action», et si plusieurs actions, les «Actions»), sera distribué aux actionnaires de la Société, à moins que:

- a. les actionnaires de la Société ne décident unanimement d'une politique de distribution différente;
- b. les sommes disponibles à l'effet de la distribution sont inférieures à vingt cinq centimes de dollar américain (USD 0,25) multiplié par le nombre total d'Actions; ou
- c. une telle distribution violerait la loi; ou

- d. une telle distribution violerait un engagement de prêt; ou
- e. toute autre raison significative empêchant la distribution du montant total.

Art. 33. Dividendes provisoires – Prime d'émission.

33.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le directoire pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

33.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire, ou des membres du directoire ou de la personne en charge des fonctions dévolues au directoire, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 34. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Pacte d'actionnaires

Art. 35. Pacte d'actionnaires. Dans l'hypothèse d'un conflit entre les stipulations des présents statuts et celles d'un pacte d'actionnaires tel qu'il pourrait exister, les stipulations du pacte d'actionnaire prévaudront entre les parties.

I. Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, M. PROCHASKA, L. SERVAJEAN-HILST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2012. Relation: EAC/2012/1529. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012047252/1585.

(120063954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pegix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.565.

Extrait des résolutions du gérant unique prises le 30 avril 2012

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 18, avenue Marie-thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012058448/14.

(120081501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Particom Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 77.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058446/9.

(120081900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Patrimonia Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.800.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 mai 2012

En date du 4 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Roger Begault, de Monsieur Paul Delahaut et de Monsieur Paul Lippens en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Patrimonia Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012058447/15.

(120081756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pierluximport S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 107.183.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058451/10.

(120081660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Regus International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de M. Dominique Yates, gérant de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

2B Chemin de Bellevue

1197 Prangins Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012058457/14.

(120081556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

RestoLuxServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.559.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012058458/10.

(120082027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Somaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 mai 2012:

1. L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Bruno TREZZA, Monsieur Luigi DI STASIO, Madame Maria Luisa FARAONE, Monsieur Silvio DE SIMONE et Monsieur Emmanuel KABUNGULU OMBENI de leur poste d'administrateurs ainsi que Monsieur Michele DI STASIO de son poste d'administrateur et administrateur délégué

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Frédérique VIGNERON, née le 05 novembre 1973 à Stavelot (Belgique) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Madame Patricia OSIEKA, née le 04 juin 1965 à Saint-Avold (France) demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour SOMAF HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2012059055/20.

(120082678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012058471/11.

(120081896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 97.546.

Il est porté à l'attention des tiers que Monsieur James William Budge a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 18 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi International Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012058459/13.

(120081780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Rovi International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.546.

Extrait des décisions d'une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone le 8 mai 2012

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 42-44 Avenue de la Gare, -1610 Luxembourg avec effet au 21 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi International Solutions S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012058460/14.

(120081780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012058461/10.

(120081775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

RE German Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.934.

RECTIFICATIF

Veillez prendre note de la présente mention rectificative à la mention enregistrée le 30/12/2010 sous la référence L100202504 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mai 2012.

RE GERMAN PROPERTIES S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012058464/17.

(120081978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Dairy Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.898.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP, né le 10 décembre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur catégorie B, et de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012061271/18.

(120087007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Coaching Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.406.

—
Extrait d'une décision des associés

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues que le capital est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Tim LAMSFUSS, gérant, demeurant à D-71394 Kernen, Kantstrasse, 9, propriétaire de 25 parts sociales (soit 25 % du capital)

- Monsieur Alioune TOURE, gérant, demeurant à L-3429 Dudelange, 122, route de Burange, propriétaire de 25 parts sociales (soit 25 % du capital)

- La société ZIMMER INVESTMENT SARL immatriculée au RCSL sous le numéro BI 13094 avec siège à L-3211 Bettembourg, 72, route d'Abweiler, représentée par un de ses gérants Monsieur Pascal Zimmer, indépendant, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, route d'Abweiler propriétaire de 50 parts sociales (soit 50 % du capital)

En date du 19 mars 2012, les associés ont pris à l'unanimité:

- Nommer Monsieur Tim LAMSFUSS, gérant, demeurant à D-71394 Kernen, Kantstrasse, 9 et Monsieur Pascal ZIMMER, indépendant, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, route d'Abweiler, gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée. La société se trouvera alors engagée par la signature conjointe des trois gérants.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les gérants

Référence de publication: 2012061253/22.

(120086794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 86.576.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012061316/10.

(120086417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 86.576.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012061315/10.

(120086416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061322/10.

(120086628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.
